

Association Lionel et les Autres Victimes de la Route
Madame Pailhès Coralie
15 La Plazede
81 240 Lacabarède
Tél : 06 61 53 94 60
coralie.pailhes@orange.fr
<https://lioneletlesautresvictimesdelaroute.fr/justice>

Lacabarède – le : 4 Novembre 2025

Institut pour la Justice
Maître Thibault MERCIER
140, bis rue de Rennes
75006 Paris

Maître,

Je me permets de vous contacter au sujet des « Autopsies Judiciaire ». J'ai rencontré à plusieurs reprises Monsieur Pierre-Marie Sève et Madame Alexis Theillier, dans le cadre de la violence routière et particulièrement dans le cadre des autopsies judiciaires.

Un point particulier et inadmissible pour une famille de victimes une maman qui pleure tous les jours son fils décédé Lionel, il y a 8 ans, le 4 août, 2017 à 17 h 58 quand son cœur s'est arrêté, je lui tenais la main, jamais je ne pourrai oublier. Ces accidents sont très malheureusement réguliers, la justice ne fait rien, mais ce qui me fait bondir aujourd'hui, c'est un autre sujet qui a un lien direct avec l'accidentologie.

Après le décès de mon Lionel de mon ange, la juge d'instruction a ordonné une autopsie judiciaire malgré le certificat du médecin qui mentionne que le décès est bien dû à l'accident.

La juge d'instruction n'a pas ordonné non seulement une autopsie, mais **le prélèvement d'organes** pour la mise sous scellés. Vous trouverez ci-joint le document, faisant preuve.

Mon fils a été autopsié après son décès malgré le CERFA des médecins est mentionnant que le décès était dû à l'accident. Quelques jours avant le procès, mon avocate m'a remis un CD où il y a entièrement le dossier et le détail de toutes les actions menées par la gendarmerie. Mais surtout les photos de l'autopsie, également envoyer par mail. Quelle cruauté, quelle méchanceté, il n'y a pas de termes pour décrire cela. Une maman qui voit le corps de son fils sur une table d'autopsie le crâne ouvert, voir les bras de son fils ouverts tenus par des pinces où l'on peut voir tout l'intérieur ces images sont gravées dans ma mémoire pour toujours. Je me souviens de chaque détail, je n'ai pas besoin de les revoir.

Mon combat, il va sur ce lien ! Pourquoi prélève-t-on des organes pour les mettre dans des bocaux ? Afin de déculpabiliser l'assassin, le responsable de l'accident, pourquoi prélever des organes de mon fils Lionel ; comme beaucoup d'enfants, alors qu'ils ne servent à rien pour la justice alors que les familles ne sont pas informées.

Conformément à l'article de loi du Code Pénal 230 - 28 ou les familles doivent être informées de cela. Continuons sur le Code Civil qui mentionne que par l'article 16.1.1 : que le corps du défunt doit être traité avec respect et humanité. Où se trouve l'humanité quand on pratique une telle barbarie et quand on pratique le prélèvement d'organes qui y sont ensuite **brûlés par l'IML** sur ordre de la juge d'instruction. Sans que les familles ne le sachent. Les cendres si petites, soient-elles sont jetées à la poubelle pourtant pour les familles, c'est un trésor, et ce trésor elles ne peuvent pas le recevoir parce qu'elles ne sont ni au courant des prélèvements d'organes et de ce qu'ils subissent. Je me bats aujourd'hui comme maman, pour

stopper cela que l'information des familles soit faite comme on le stipule le Code Pénal, que les organes soient restitués à la famille dans des conditions sanitaires appropriées, mais dans quel monde vivons-nous pour brûler des organes de corps humain en 2020 ? Il y a un vide juridique.

J'ai fait plusieurs démarches :

- Dépôt de plainte au tribunal de Perpignan ;
- Dépôt de plainte au tribunal de Montpellier ;
- Dépôt de plainte à la gendarmerie pour application du Code Pénal.
- Référé au tribunal administratif de Toulouse ;
- Et bien d'autres courriers, aux ministres qui se succèdent.
- Aux députés de ma circonscription, du département du Tarn où je réside.

Toutes mes demandes ont été rejetées même la demande d'aide juridictionnelle. Je ne vis qu'avec AAH Allocations Adultes Handicapés.

Depuis ce jour maudit où mon fils est décédé, ma santé s'est considérablement dégradée. Mais je lutte pour mon fils, pour cette loi et pour que les organes des Victime de la route ne soient pas considérés comme des déchets. On va à l'encontre du respect des droits de l'homme, car un corps a le droit à une identité et à son respect.

J'espère que vous porterez une attention en mon courrier. Et que vous m'aideriez-vous à lutter contre la justice qui brûle des organes humains.

Je reste à votre disposition pour les informations complémentaires. Je suis une maman qui se bat et qui ne lâchera rien, RIEN POUR MON FILS LIONEL.

Veuillez agréer Maître l'expression de mes cordiales salutations.